



## Echos du Conseil municipal du 18 décembre 2007

*Ce Conseil municipal, avec pour objet principal les orientations budgétaires 2008, a été d'une très bonne tenue, mise à part une certaine agressivité exprimée par l'opposition en début de Conseil. Est-ce la campagne de mars prochain qui pointe son nez ?*

*La suite du débat a été plus calme et plus constructif*

*Bonne lecture !*

**Patrick COTREL,**  
*Président du groupe Harmonicité  
au sein du Conseil municipal*

**Vous pouvez retrouver ce compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :**

<http://www.patrickcotrel.com/>

**et sur le site harmonicité :**

<http://www.sainteluce-harmonicité.fr>

### Déclarations préalables :

**Bernard AUNETTE** : (résumé) Bernard souligne le désengagement de l'État qui ne va réévaluer la dotation générale de fonctionnement que de 1,6 %. Nos marges de manœuvre sont réduites. Les années 2008 et 2009 vont nous permettre d'assainir les finances communales. Nous allons appliquer une politique de rigueur et de maîtrise de l'imposition : nous n'allons pas augmenter les taux des impôts locaux. Notre méthode consistera à faire des diagnostics et pratiquer l'écoute. À partir de 2010, nous devons investir pour soutenir la vie associative.

Pour l'aménagement de l'est de la commune, nous allons vous proposer une convention tripartite avec la SELA Nantes Métropole. 400 logements collectifs seront livrés en 2010 le long de la RD 68. La ZAC de la Minais comprendra 1100 logements, dont 23 % de locatifs sociaux et 15 % de logements en accession à prix abordable (200 k€/m<sup>2</sup>). La SELA participera à hauteur de 40 % aux équipements collectifs sur le secteur.

Mais les équipements municipaux ne se limiteront pas à l'est de la commune : les autres quartiers et le centre-ville doivent être pris en compte.

**Marie Edith LEMAITRE** : (résumé) déclare que le document pour le DOB n'est pas clair sur la question des investissements. Vous remboursez 800 k€ d'emprunt, mais vous voulez emprunter 800 k€. Votre projet n'est donc pas de diminuer la dette. De plus, chaque année nous prévoyons 150 k€ pour faire face à l'entretien des bâtiments. Pourquoi ne prévoyez vous que 50 k€ cette année ?

La salle Renée Losq ne pourra plus être utilisée en 2010, et nous n'avons aucune salle de remplacement, comme le soulignait M. Cotrel au moment de l'incendie de la salle Marc Jaffret. Nous, nous proposons de construire une salle multisports en 2008, est de lancer des études pour remplacer la salle Renée Losq en 2010. Et tout cela sans emprunt nouveau.

Enfin, selon vos prévisions, ces investissements vont coïncider avec les équipements collectifs de la zone de la Minais. Où est votre programmation pluriannuelle, qui aurait dû être prête, depuis le temps que vous en parlez. De plus, vous augmentez la masse salariale en 2008, avec l'embauche de huit personnes. Nous aurions préféré qu'une réorganisation des services précède ces embauches en si grand nombre.

**Patrick COTREL** : Tout d'abord Mme Lemaitre, je ne comprends pas votre allusion à mes déclarations passées. La salle du Yoga est maintenant remise en route et cela n'a aucun rapport avec la salle Renée Losq.

Vous êtes malvenue de nous donner des leçons sur les équipements municipaux. Car nous avons trouvé des locaux et des services en très mauvais état. Deux exemples : les locaux des services techniques sont très mal équipés, et il n'y a même pas de vestiaire pour les femmes ; d'autre part, il n'y a aucun fonctionnement en réseau informatique dans les services municipaux, ce qui fait qu'il y a plusieurs fichiers du personnel non calés entre eux.

Un plan pluriannuel d'investissement a pour point de départ un état des lieux, ainsi qu'une idée précise des marges financières de la commune. Cela n'est possible que par une majorité. Maintenant, nous allons prendre le temps de consulter les associations pour bien mesurer les besoins et déterminer des priorités compatibles avec l'état des finances communales. Par contre, votre discours est aujourd'hui inaudible, car depuis de nombreuses années, vous aviez les moyens de faire une programmation pluriannuelle d'investissements, et vous ne l'avez pas faite. C'est d'ailleurs pour cela que vous avez mis les finances communales dans le rouge à partir de 2001 - 2002. J'en reviens maintenant aux sujets que je souhaitais évoquer au nom du groupe **HarmoniCité**, en lien avec l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Les **tarifs municipaux** tout d'abord. D'une façon générale les tarifs municipaux soumis au vote sont ceux de l'an dernier majoré de 1,6 %. Dans l'urgence il était nécessaire de prendre une décision. Mais nous pensons que la nouvelle majorité doit préparer une réforme des tarifs correspondants à des charges importantes pour les familles : nous souhaitons une différenciation de ses tarifs en fonction des revenus des familles. Dans un second temps, nous souhaitons que des conventions soient passées avec les associations ayant un rôle éducatif auprès des enfants et des jeunes, pour que l'accès à ces activités soit accessible à toutes les familles par des tarifs différenciés.

Le second sujet de mon intervention concerne les **orientations budgétaires**.

Première remarque : jamais jusqu'à présent, nous n'avons eu un rapport d'une telle qualité et d'une telle précision. Je remercie le Subdélégué aux finances et les services pour leur travail.

L'analyse montre, comme je l'ai dit depuis plusieurs années :

- que la pression fiscale à Sainte Luce est très élevée. Ce n'est donc plus un levier important pour améliorer les marges de manœuvre de la commune. Nous saluons la volonté de la nouvelle majorité de ne pas alourdir les taux d'imposition en 2008, contrairement à ce qui se passe depuis de nombreuses années.
- la dette de la commune : même en tenant compte du recensement pourtant à 13 235 le nombre officiel d'habitants, l'encours de la dette est en seconde position dans l'agglomération (même devant Saint-Herblain), avec un remboursement annuel qui plombe notre marge de manœuvre (= l'autofinancement).

L'orientation choisie est donc de ne pas accroître l'encours de la dette.

Comment ?

- les dotations de l'État en constante diminution sont pour cette année, mais pour cette année seulement, en hausse de 184 000 €, du fait de l'accroissement du nombre d'habitants.
- les dotations de Nantes métropole sont, comme habituellement, en hausse régulière.

Pour les dépenses :

- les frais de personnel vont être en légère hausse
- la mise en œuvre de l'Agenda 21 va entraîner quelques dépenses supplémentaires.

Mais globalement, les dépenses vont être contenues pour obtenir un autofinancement net (après remboursement de la dette) en hausse, et ainsi, accroître les marges de manœuvre pour l'avenir.

Les dépenses d'investissement vont concerner ce qui est indispensable pour maintenir le patrimoine communal en état (ex. Les écoles).

Mais des études vont être lancées pour pouvoir établir un plan pluriannuel d'investissement.

Cet outil de prospective, que nous réclamons depuis plusieurs années, peut seul nous permettre de faire des choix judicieux et compatibles avec l'état des finances communales.

Nous saluons cet effort important de transparence et de prévision qui caractérise ces orientations budgétaires.

**Christophe CLERGEAU** : (résumé) vous essayez de faire croire que nous sommes aux affaires depuis longtemps, alors que c'est l'inverse.

*Les salles Marc Jaffret et Renée Losq ne peuvent pas être remplacée par la salle qui été prévue à côté du stade sans aucune concertation.*

*Nous voulons mettre toute ces questions à plat pour répondre aux besoins réels.*

*En réalité, vous n'aviez aucun projet élaboré, ni pour le groupe scolaire de la Minais, ni pour la salle de sports du stade.*

*Pour la route de Thouré (RD 68), il était eu juste le temps de bloquer les projets immobiliers et de préserver la possibilité d'un transport en commun rapide, car le déclenchement d'une étude d'aménagement : vous n'avez rien fait et nous reprenons l'initiative.*

*Nous instaurons le dialogue et la concertation : déjà deux réunions de commission extra municipale sur l'enseignement ont eu lieu, et le groupe de pilotages agenda 21 a été remis en route.*

L'opposition proteste et se met à couper la parole à Christophe.

Il est demandé à l'opposition de réserver ses interventions pour le débat d'orientation budgétaire.

## 2 – 2 Intervention de l'AML dans les écoles publiques et privées :

**Christophe Clergeau** explique qu'il s'agit d'une mesure conservatoire : nous renouvelons cette intervention pour les six mois à venir, sans augmentation des subventions, et avons remis à plat de la Convention avec l'AML. **Marie Édith Lemaître** approuve cette subvention et la modalité de réponse aux projets pédagogiques, comme l'ancienne majorité l'avait instauré.

## 5–7 et 5-8 ZAC de la Minais : Concession d'aménagement avec la SELA et convention tripartite avec Nantes Métropole

**M. Babu** (SELA) précise que la SELA a intégré la démarche de Développement Durable et que la charte de qualité environnementale sera à faire adopter aux promoteurs et bailleurs sociaux.

**Bernard Aunette** indique que Nantes Métropole participera à hauteur de 1,7 millions d'€, sans compter les subventions pour le réseau de chaleur (participation de la CUN de 478 000 €).

Voté à l'unanimité.

## 11 – 1 Personnel communal :

**Claude Rousselot** (résumé) explique que nous avons en fait 5 créations de postes. Les autres correspondent à des promotions. Un poste est un secrétariat des Elus, indispensable si on veut que les élus travaillent effectivement, contrairement à la situation antérieure. 2 postes correspondent à des techniciens déjà prévus, mais dont le recrutement a été infructueux. Il faudra revoir les conditions de recrutement. Un autre poste est un poste de responsable du CCAS, Adjoint à la responsable générale CCAS-Service jeunesse. Le dernier poste est à l'état civil où une réorganisation est indispensable, en respectant un peu plus les conditions de confidentialité de l'accueil.

**Marie Édith Lemaître** : (résumé) d'accord avec M. Rousselot, mais il y a des cadres A qui n'ont pas des tâches correspondant à leur niveau. Il aurait mieux valu commencer par réorganiser les services avant d'embaucher.

**Claude Rousselot** (résumé) nous prenons le temps d'examiner toutes les situations en détail, car on a un héritage très lourd. Nous faisons au mieux.

## 12 – 3 Tarifs municipaux 2008 :

**Pascal Isidore** : explique que les tarifs proposés sont les anciens majorés de 1,6%. Dan l'urgence, nous n'avons pas touché à la structure de ces tarifs. Mais nous entamons une étude pour adapter certains tarifs aux revenus des familles dans le courant de l'année et au plus tard pour 2009.

**Chantal Pichon** : demande à revoir les tarifs des cimetières.

**Odile Gallier** : par rapport aux tarifs différenciés suivant les revenus des familles, le CCAS pouvait intervenir, avec un barème qui était appliqué.

**Patrick Cotrel** : « nous avons là une divergence fondamentale.

Il est normal que le CCAS intervienne pour des familles en grande difficulté. Mais pour les autres familles, la question qui est posée est celle de la justice sociale. Les familles n'ont pas à tendre la main. C'est à la collectivité locale d'appliquer des tarifs différenciés, permettant à toutes les familles d'avoir accès aux services publics communaux qui représentent un budget important, comme la cantine scolaire, par exemple. »

## 12 – 7 Orientations budgétaires 2008:

**Pascal Isidore** (résumé) présente un rapport détaillé sur la situation financière de la commune et les orientations budgétaires. Il met en évidence le désengagement de l'État qui limite la croissance de ses dotations aux collectivités locales à l'inflation (+1,6 % en 2008) sans tenir compte de la croissance. Il précise que la pression fiscale a Sainte Luce est très forte (en troisième position dans l'agglomération nantaise après Saint-Sébastien et Saint-Herblain). Par exemple, pour un ménage ayant deux enfants et habitants un logement de 80 m<sup>2</sup>, la taxe d'habitations a

augmenté de 39 % entre 2001 et 2007. C'est la raison pour laquelle nous n'augmenterons pas les taux d'imposition en 2008.

La commune de Sainte Luce est fortement endettée : l'encours de la dette par habitant est en seconde position dans l'agglomération nantaise, derrière Nantes. Nous faisons donc le choix de ne pas accroître cet endettement, et de limiter à un maximum de 800 k€ les éventuels nouveaux emprunts, c'est-à-dire l'équivalent de ce que nous allons rembourser en capital de la dette.

Pour accroître les marges de manœuvre de la commune (l'autofinancement net après remboursement de la dette en capital), nous devons limiter les dépenses de fonctionnement à la progression des recettes de fonctionnement. Étant donné l'accroissement de la population, le produit fiscal attendu va augmenter d'environ 4 % par rapport à 2007. La dotation de l'État va faire un bon de 184 000 €, suite au recensement complémentaire (13 235 habitants). Les autres taxes ne devraient pas augmenter. Les dotations de Nantes métropole vont augmenter de façon notable, comme habituellement. Les dépenses de personnel vont augmenter du fait de quelques recrutements, d'augmentations prévues trop juste en 2007, et de congés-maladie. Mais nous allons maintenir les dépenses de fonctionnement dans une croissance inférieure à 4,5 %.

Au total, nous pensons pouvoir faire progresser l'autofinancement net de 450 k€ en 2007 à 521 k€ en 2008.

En matière d'investissements, nous allons entretenir le patrimoine communal et procéder à des études et des acquisitions foncières pour préparer l'avenir.

Par exemple :

- parc de la verdure (183 k€)
- menuiserie école de la Reinetière (50 k€)
- acquisitions foncières (extension gendarmerie 180 k€ + nouveau cimetière 300 k€)
- nouveau chauffage église (100 k€)
- subvention nouvelle maison de retraite (72 k€)
- etc.

**Chantal Pichon** : (résumé) merci pour ces explications claires. Nous sommes d'accord sur un budget de rigueur et des dépenses inférieures à 4,5 %. Mais pourquoi recruter tout de suite ? il aurait fallu rationaliser l'organisation des services en même temps.

**Jean-Louis Vasserot** : (résumé) une réponse à M. Clergeau. Un périmètre d'étude autour de la RD 68 était en préparation. Mais nous n'avons pas pu le faire voter, faute de réunion du conseil municipal. Pour M. Isidore. Vous avez pris un exemple partiel. En prenant un autre cas, on aurait pu obtenir des résultats différents. Je ne nie pas pour autant l'accroissement de la fiscalité à Sainte Luce. Mais Sainte Luce n'est pas une commune riche en taxe professionnelle, et il a fallu emprunter pour faire des

investissements utiles, que tout le monde a approuvés.

Dernière question : est-il nécessaire de prévoir dès maintenant de geler 300 k€ pour le nouveau cimetière ?

**Patrick Cotrel** : M. Vasserot, je n'ai pas de raison de douter de votre parole lorsque vous dites que vous aviez l'intention de bloquer les constructions le long de la RD 68. Mais vous aurez du mal à justifier toutes les restrictions de voirie que votre majorité a systématiquement effectuée dans le centre-ville : entrée ouest, construction HLM en bord de rue, ... Cette imprévoyance fait qu'aujourd'hui, la traversée du bourg est un obstacle à l'implantation d'un transport en commun performant.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, il est vrai que notre commune est désavantagée par rapport à d'autres comme Carquefou. Mais la dotation communautaire de solidarité, en forte croissance pour Sainte Luce, tente d'amoinrir ces inégalités.

Enfin, pour les investissements et la dette communale, il faut être clair : nous avons dans l'opposition approuvé ces réalisations, parce que leur principe répondait à un besoin. Mais le rôle d'une majorité municipale, c'est de programmer et de dimensionner ces réalisations par rapport à la capacité de financement de la commune. C'est bien votre majorité municipale qui a mal géré ces investissements et a mis les finances communales en grande difficulté.

**Patrick Myran** : certains d'entre vous ont dit récemment que la ville avait été gérée « en bon père de famille ». Aujourd'hui vous dites que cette gestion a été mauvaise. Avez-vous changé d'idée ?

**Bernard Aunette** : si la ville avait été gérée en bon père de famille, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

**Pascal Isidore** conclut le débat d'orientation budgétaire de 2008 en remerciant le service finances et son directeur. Nous avons fait le pari de la transparence et nous espérons faire encore mieux l'an prochain. Un dernier point : les recrutements dans les services techniques sont indispensables pour préparer les investissements à venir. Sinon, nous aurons un goulot d'étranglement.